

# La Nature Vaudoise

Les Brèves

## Position de Pro Natura Vaud sur le Concept vaudois forêt-gibier

Le Canton de Vaud a mis en consultation un concept visant à prévenir les dégâts aux forêts dus aux ongulés qui broutent les jeunes arbres. Le terme *gibier* n'est pas adéquat car il désigne toutes les espèces chassables, alors que ne sont concernées que trois espèces sauvages: le cerf, le chevreuil et dans une moindre mesure le chamois. Les grands carnivores apparaissent bien heureusement dans le concept, mais leur fonction n'est pas suffisamment reconnue. C'est pourquoi Pro Natura Vaud demande que le loup et le lynx, et non pas les chasseurs, occupent la place centrale qui leur revient pour contenir les brouteurs sauvages qui font partie de la *faune*.

## Recours contre le projet de parc éolien du Mollendruz

Le projet éolien du Mollendruz prévoit d'implanter 12 éoliennes de plus de 200 mètres de hauteur sur la crête du Jura vaudois située entre le Col du Mollendruz et Chalet Dernier. Ce projet est l'un des plus dommageables pour la biodiversité et le paysage de Suisse. Pro Natura Vaud, avec d'autres associations, a décidé de soumettre le cas à l'appréciation du Tribunal fédéral puisque le Tribunal cantonal vaudois a rejeté un premier recours. Jusqu'à présent,

tous les jugements vaudois ont été favorables aux éoliennes. Une jurisprudence fédérale est désormais attendue pour savoir si les crêtes du Jura pourront être défigurées et si ces contrées deviendront inhospitalières pour les oiseaux et les chauves-souris qui en dépendent. Pro Natura Vaud espère que non.

## Recours contre la destruction de la colline du Mormont

Une vaste tranchée de plusieurs centaines de mètres porterait une atteinte irréversible au paysage et mettrait à mal la biodiversité exceptionnelle de la colline du Mormont. Si le permis d'exploiter était délivré, il en résulterait une balafre supplémentaire de 200 mètres de large sur 600 mètres de long et de 70 mètres de profondeur. Le Tribunal cantonal ayant estimé que l'exploitation peut commencer avant que la remise en état du site ne soit définie, Pro Natura Vaud, Helvetia Nostra et l'Association pour la sauvegarde du Mormont ont déposé un recours au Tribunal fédéral. L'enjeu est crucial puisque la cimenterie de la société Holcim pourrait exploiter la roche du Mormont jusqu'à sa base. Si l'exploitation n'est pas contenue, une grande partie de la biodiversité serait sacrifiée. De plus, le corridor à faune qui relie le Plateau suisse au Jura par le Mormont serait atteint.

# La Nature Vaudoise

Journal de Pro Natura Vaud

NON  
le 27 septembre 2020



NON à la loi d'abattage